



الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان
LIGUE ALGERIENNE POUR LA DEFENSE
DES DROITS DE L'HOMME
COMITE « S.O.S EXPULSIONS »

PLATE FORME REVENDICATIONS

Après la recrudescence des expulsions, et l'irrégularité dans beaucoup de cas (vices juridiques, exploitation de l'ignorance des citoyens par des adversaires vicieux et financièrement puissants, délais de forclusion dans les procédures et dans les cas où l'expulsion est légale, il n'en demeure pas qu'elle reste un phénomène que notre société ne peut, ni ne doit admettre, car la dignité du citoyen et de la citoyenne se calcule par des paramètres dont un logement décent.

Dans le souci de rétablir le citoyen victime d'expulsion dans ses droits le comité se questionne pour comprendre :

- Comment la justice peut-elle avec une facilité déconcertante, expulser une famille qui occupe un logement depuis l'indépendance.

- Comment la justice peut-elle ignorer les Droits consacrés, en décidant de jeter à la rue des personnes âgées alors que la loi stipule clairement que les personnes âgées de plus de 60 ans bénéficient du droit au maintien sur les lieux (Décret Exécutif 507 bis) du 13 mai 2007.

- Comment la justice peut elle accorder des droits « discutables » au propriétaire en ignorant ceux du locataire à savoir le droit au logement, consacré dans tous les textes officiels algériens.

- Comment la justice qui dans quelques cas, malgré les justificatifs présentés décide-t-elle d'expulser des familles entières, quand il est aisé de se rendre compte qu'il s'agit clairement d'une escroquerie ou d'abus de confiance, dans quelques cas voire des faux et usages de faux à l'endroit des familles victimes d'expulsion.

- Comment l'Etat peut-il tourner le dos aux fonctionnaires qui ont payé un prix fort en servant des institutions pendant la décennie noire, quand d'autres ont fui vers l'étranger, et qui aujourd'hui sont sans toit.

Tel fax: 021.73.95.20 Tel Mob +213.0774.23.42.66

Email: sosfamillesdanslarue@yahoo.fr

05, rue Said BELARBI-16000 ALGER – (À proximité du Siège de la Wilaya d'Alger)

Pour ces raisons et pour biens d'autres, le Comité demande dans l'immédiat :

- L'Etat doit assumer ses responsabilités quant aux familles victimes d'expulsions pour les reloger dans les plus brefs délais, avant la période hivernale
- L'état doit prendre des mesures d'accompagnements, chalets pour stabiliser les familles et les enfants avant de trouver une solution définitive à leurs problèmes, dont les dangers éminents.
- L'Etat doit prendre en considération l'imposition des loyers exorbitants, car si éventuellement on prend option pour une location qui n'est d'ailleurs à la portée d'aucun salarié au bon soin de la maffia de l'immobilier ou la spéculation est pratiquée au grand jour.
- L'Etat doit revoir la législation relative aux expulsions notamment la création de cellules d'enquêtes sociales et de suivies au niveau des tribunaux.
- L'Etat doit intégrer les familles expulsées ou en voie d'expulsion dans des programmes d'accès au logement social en priorité.
- L'état ne doit pas ignorer que la rue n'est pas un domicile, et que les enfants des familles expulsées sont les premiers à payé le prix de l'erreur qui les privent de leur droit à une vie digne et à l'éducation.

A moyen termes :

- L'Etat doit prévoir des lieux d'accueil pour les victimes d'expulsion, afin que la cohésion des familles ne subie pas des démembrements, délinquance des adolescents fléchissement scolaire des enfants ou des suicides ou même dans certain cas des divorces suite aux conséquences irréversibles de l'expulsion. Aujourd'hui des familles entières sont jetées à la rue, sans égards à leur part de citoyenneté et à leur dignité, avec toutes les difficultés d'adaptation à cette situation on ne peut plus douloureuse. Il est inutile de décrire ici le désarroi vécu par les familles victimes d'expulsion. Une expulsion est une forme de mort, sinon plus, car la mort peut délivrer de la douleur et de la souffrance, contrairement a une expulsion, qui elle, fait douloureusement souffrir.

Le porte parole du comité
Mr SALMI Hakim

Tel fax: 021.73.95.20 Tel Mob +213.0774.23.42.66

Email: sosfamillesdanslarue@yahoo.fr

05, rue Said BELARBI-16000 ALGER – (À proximité du Siège de la Wilaya d'Alger)